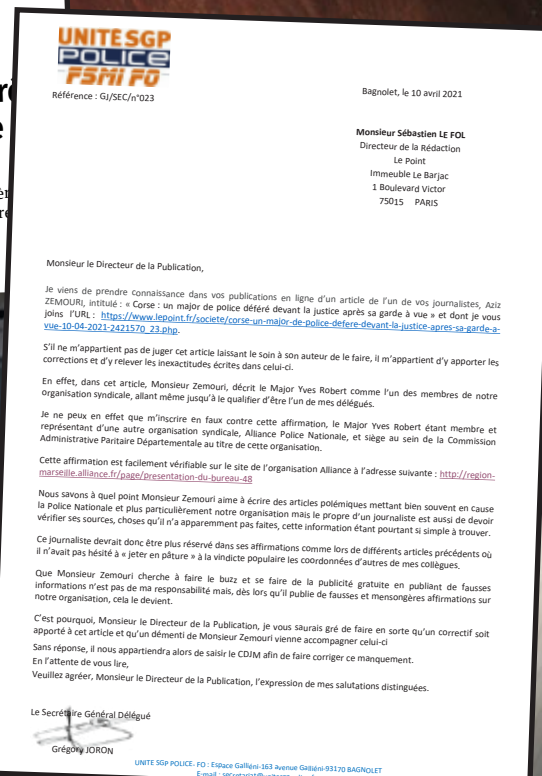


Vérité, la rigueur
et l'exactitude,
l'intégrité, l'équité
et l'imputabilité



INEXACTITUDES ET INFORMATIONS NON VÉRIFIÉES POUR LE JOURNALISTE AZIZ ZEMOURI ET LE MAGAZINE LE POINT

➔ **Le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation déclare fondée notre saisine sur cet article du POINT en date du 10-04-2021.**

Monsieur,
Suite à votre demande adressée à la présidente du CDJM de reprise de notre avis 21-088, et après consultation du bureau de l'association, je vous prie de trouver ci dessous le résumé de cet avis, résumé que vous pouvez sans problème publier dans votre revue et mettre en ligne sur votre site avec un lien (<https://cdjm.org/avis-21-088/>) renvoyant vers l'avis lui-même sur le site du CDJM
Cordialement
Pierre Ganz

LA VÉRITÉ RÉTABLIE

Le Point // Appartenance à un syndicat de policiers erronée

Saisine déposée par **UNITÉ SGP POLICE**
Déposée le 14 avril 2121, avis rendu le 30 juin 2021

Cette saisine porte sur un article publié par le magazine *Le Point* sur son site Internet le 10 avril 2021 et titré « Corse : un major de police déferé devant la justice après sa garde à vue ». Le requérant, un syndicat de police, reproche au média d'avoir commis une erreur sur l'appartenance syndicale du policier mis en cause et de ne l'avoir pas rectifiée même après qu'il l'en ait informé. Le journaliste du *Point* auteur de l'article a précisé dans une réponse au CDJM les conditions dans lesquelles cette erreur a été commise puis non-rectifiée.

Sur la base de ces éléments, la saisine a donc été déclarée fondée.

www.unitesgppolice.com

